

OBJET : Déni des efforts consentis, préavis de grève du 30 et 31 décembre et fin de non recevoir .

Monsieur le Maire/ Président, Ville/CCAS,

REMERCIEMENTS ET RECONNAISSANCE DU TRAVAIL ACCOMPLI  
....AVEC UN COUP DE PIED AUX FESSES

Dans un contexte de crise sanitaire inédite, et alors que les agents de la Direction de l'Enfance ont fourni des efforts considérables pour assurer la continuité de l'accueil des enfants et mettre en œuvre de lourds protocoles sanitaires, un employeur bienveillant aurait accédé sans hésiter à la requête des agents (n'ayant pas d'obligation de service), en déplaçant le nettoyage des locaux scolaires à une autre jour que le 31 décembre 2020.

Nous avons pourtant alerté dès le mercredi 21 octobre sur cette requête de changement de date.

Au lieu de choisir la bienveillance vous avez privilégié l'intransigeance avec ces personnels essentiellement féminins, en les faisant revenir de congés le 31 décembre. Et cela en dit long sur la culture managériale qui préside à la Mairie de Clermont-Ferrand.

Cette culture est celle de l'infantilisation des agents, car qui peut croire un seul instant qu'une ATSEM ou un agent de la restauration ne serait pas assez professionnel pour laisser rentrer les enfants le 4 janvier 2021 dans une classe ou une cantine non nettoyée ?

Vous doutez à ce point de vos agents ? Ils ne seraient pas suffisamment consciencieux quand ils proposent de venir un autre jour que le 31, si cela n'était pas objectivement possible ?

Ne croyez-vous pas que ces équipes de professionnels de la DE, sous l'autorité de leurs encadrements de proximité, sont capables de s'organiser en responsabilité pour convenir du meilleur jour de nettoyage, tout en préservant l'intérêt général ?

BUREAUCRATIE MONO-DOGMATIQUE

Et comble du cynisme, votre administration oppose son tout nouvel argument technocratique pour s'enfermer dans son autoritarisme coutumier: « l'équité entre les agents ».

« L'équité » serait donc d'imposer aux agents qui n'ont pas d'obligation de service, de revenir sur leurs congés le 31 décembre, au même titre que ceux qui sont indispensables à la continuité du service public d'accueil des enfants ?

Et dans le même temps des centaines d'autres agents de la ville, sans obligation de service, ne viendront pas travailler le 31 décembre ?

C'est « l'équité » des astreintes et de la vie famille impactée, même quand ce n'est pas nécessaire ? Tout le monde aura sa part ?

Du reste, quel sens donner au mot « équité » dans la bouche de hauts cadres qui gagnent 2 à 3000€/mois de régime indemnitaire, lorsqu'ils sont intransigeants avec ceux qui en perçoivent à peine 185€ ?

## UN DIALOGUE SOCIAL RÉDUIT A DE LA REUNIONITE CREUSE

Et ce dédain ne s'arrête pas aux personnels, puisque notre organisation syndicale qui dû déposer un préavis de grève pour le 31 décembre 2020, ne sera même pas reçue.

Pourtant la loi est très claire : « *pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier* » article L2512-2 du Code du Travail.

Mais à quoi bon faire semblant d'entendre les organisations syndicales quand on ne veut même pas entendre des centaines d'agents (majoritairement féminins) qui désespèrent d'un peu de considération en retour de tous leurs efforts et épuisements durant la crise du COVID 19.

### À QUAND UNE AUTORITÉ TERRITORIALE SOUCIEUSE DU BIEN-ÊTRE DE SES AGENTS ET DU DIALOGUE SOCIAL ?

Nous déplorons que rien ne puisse se faire sans rapport de forces, crises d'autoritarismes et colère des agents. Tout est mis en œuvre pour que même les plus petits gestes , qui ne coûtent rien et facilitent la vie de famille des personnels, donnent lieu à des bras de fer et conduisent inexorablement à l'éccœurement des agents.

Quand l'autorité territoriale comprendra-t-elle que ses agents sont des professionnels de grande valeur, qu'ils méritent un minimum de considération et qu'il n'y aura pas de service public de qualité sans personnel en bien être au travail.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire/Président, l'expression de nos cordiales salutations .

Le bureau de la section  
Territoriaux 63 CFTC

<p><b>LES TERRITORIAUX 63 CFTC C'EST VOUS !</b> Mustapha OUHADIA : 07.51.88.28.31 / Pierre THEVENOUX : 07.68.45.37.00 / Catherine COURSIERE : 06.25.65.12.46 CCAS / Omar KHERROUBI : 06.62.87.56.40 email : <a href="mailto:_syndicat-cftc@ville-clermont-ferrand.fr">_syndicat-cftc@ville-clermont-ferrand.fr</a></p>
--